

Appel à projets « LAICITE » « Illustrons la charte de la laïcité »

Le Rectorat de l'académie de Besançon organise un appel à projets sur le thème de la laïcité à destination des élèves et apprentis des établissements publics et privés de Franche-Comté.

« Suite aux attentats perpétrés à Paris en janvier 2015, la République française a été touchée en plein cœur dans ses valeurs fondamentales de liberté, d'égalité et de fraternité, et plus particulièrement dans l'un de ses piliers fondamentaux qui est la laïcité.

Ce principe trouve ses origines dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen signée le 26 août 1789 et stipulant que « nul ne peut être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi » (art. 10).

Le 09 décembre 1905 est adoptée la loi de séparation des Églises et de l'État. La République laïque exige la neutralité de l'État en matière d'opinions et de croyances, garantit la liberté de conscience et l'égalité entre les cultes.

Ce principe républicain de laïcité est inscrit dans la constitution depuis 1946 ; il figure désormais dans l'article 1^{er} de la constitution de 1958 : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale ».

Pour assurer la pérennité de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, valeurs fondamentales de notre pays, l'enceinte de l'école laïque, comme l'écrit Abdenour Bidar ⁽¹⁾, est ce sanctuaire paradoxal où rien n'est adoré, ce temple du savoir où les élèves ne sont contraints à aucune croyance, cet espace privilégié où le temps leur est laissé de former leurs propres jugements et de cultiver leur personnalité propre, où l'opportunité leur est donnée aussi de comprendre la nécessité d'une régulation de l'expression des différences pour leur coexistence harmonieuse.

Nous constatons cependant que la laïcité est souvent perçue comme un ensemble de restrictions alors qu'elle est la garantie du « bien vivre ensemble ».

La visée de cet appel à projets est simple, il s'agit de faire vivre la charte de la laïcité. Chaque participant pourra mettre des mots et des images sur ce principe qui est au cœur de notre République afin qu'il soit mieux compris et adopté par l'ensemble des élèves de nos établissements scolaires et ainsi favoriser l'apprentissage de la liberté personnelle et du respect d'autrui. »

Les membres du Conseil Académique de la Vie Lycéenne

⁽¹⁾ Abdenour Bidar « Pour une pédagogie de la laïcité à l'école » - La Documentation française, 2012

Pourquoi cet appel à projets ?

Cet appel à projets offre la possibilité aux élèves et aux apprentis des établissements scolaires francs-comtois publics ou privés de donner leur vision du principe de laïcité, en proposant des textes courts, des clips vidéo ou des illustrations des différents articles de la charte de la laïcité ou en réalisant un logo qui pourrait symboliser ce principe.

Les projets doivent permettre d'initier la réflexion et les débats au sein des classes ou dans un autre contexte collectif.

Les productions ainsi réalisées viendront nourrir un guide illustré de la laïcité qui sera diffusé à l'ensemble des établissements scolaires de notre académie. Ces productions seront, de plus, publiées sur le site web académique.

Les élèves élus au Conseil Académique de la Vie Lycéenne ont souhaité prolonger la réflexion initiée en mai 2014, à la fin du précédent mandat, et poursuivie lors de leur séminaire organisé en janvier 2015 sur le thème du « vivre-ensemble ».

Ils souhaitent ainsi permettre au plus grand nombre de jeunes de devenir des acteurs de la réflexion sur le principe de la laïcité au sein de leur établissement.

Article 1 : Objectifs

Les objectifs de cet appel à projets sont :

- de rendre accessible le principe de laïcité au plus grand nombre d'élèves par la diffusion d'un guide illustré regroupant les différentes productions et par la mise à disposition de ces productions sur le site web académique.
- d'inciter les élèves à réfléchir de manière collective, encadrés par un adulte référent, sur le contenu de la charte de la laïcité et leur permettre de réaliser des productions individuelles ou collectives.

Article 2 : Conditions de participation

1- Etre inscrit dans un établissement scolaire franc-comtois public ou privé

2- Proposer une production individuelle ou collective :

La production attendue peut être individuelle ou collective mais doit être issue d'une réflexion menée au sein d'un groupe d'élèves (classes, clubs, CVL, CVC, AP, ECJS, ...).

3- Etre encadré par un adulte :

Les élèves ou apprentis réunis au sein de ces groupes doivent être accompagnés dans leur réflexion par des adultes, membres de la communauté éducative de leur établissement, et aptes à animer des séances sur le thème de la laïcité.

4- Remettre aux échéances indiquées dans le présent appel à projets les documents de participation complétés.

Le dossier de candidature est à retirer auprès du chef de l'établissement scolaire ou de la personne désignée par ce dernier.

Il pourra également être téléchargé sur le site du Rectorat de l'Académie de Besançon, à l'adresse suivante :

<http://ac-besancon.fr/spip.php?rubrique2> ou <http://goo.gl/lzAIjh>

Le dossier est composé :

- d'une déclaration de participation ;
- d'une fiche de synthèse (qui accompagnera la production) ;
- d'un formulaire de cession de droits d'auteur et de droit à l'image ;
- du présent appel à projets.

Des ressources documentaires peuvent être téléchargées aux adresses suivantes :

<http://ac-besancon.fr/spip.php?rubrique684> ou <http://goo.gl/mSPDxi>
<http://eduscol.education.fr/pid23591/laicite-principe-et-pedagogie.html> ou <http://goo.gl/IZVK7D>

Article 3 : Calendrier de l'appel à projets

L'appel à projets se déroulera en 3 phases :

1 - La déclaration de participation devra être visée par le chef de l'établissement et transmise à la cellule vie scolaire du Rectorat au plus tard **le 16 octobre 2015** :

- soit par **voie postale** à l'adresse suivante :

Rectorat- Cellule Vie Scolaire -10, rue de la Convention -25030 Besançon Cedex

- soit par **courriel** à : ce.viescolaire@ac-besancon.fr

Les productions pourront être envoyées à deux moments différents :

2- Les productions parvenues au rectorat **avant le 1^{er} décembre 2015** pourront être exploitées sur le site web académique ou sur les différents supports de communication en vue de la journée nationale de la laïcité du 9 décembre 2015.

3- Les productions parvenues au rectorat **au plus tard le 8 avril**, y compris celles utilisées lors de la journée de commémoration du 9 décembre 2015, pourront être sélectionnées et exploitées pour la réalisation du guide illustré de la charte de la laïcité. Les vidéos sélectionnées seront mises en ligne sur le site web académique et permettront d'enrichir les ressources pédagogiques déjà disponibles.

Article 4 : Les productions

Ces productions illustrant un ou plusieurs articles de la charte pourront être :

- des **illustrations** de type dessins, peintures, montages photo etc.
- des **clips vidéo (2 mn maximum)**
- des **textes courts** de types citations, poèmes, récits, essais etc. (**250 mots maximum**)

Ces productions pourront être aussi des **logos** symbolisant le principe de laïcité.

Les productions devront être envoyées à la cellule vie scolaire du Rectorat au format numérique accompagnées de la fiche de synthèse et du formulaire de cession de droits inclus dans le dossier de candidature, en respectant le calendrier indiqué à l'article 3 :

- soit par **voie postale** à l'adresse suivante :

Rectorat- Cellule Vie Scolaire -10, rue de la Convention -25030 Besançon Cedex

- soit par **courriel** à : ce.viescolaire@ac-besancon.fr

Le comité de sélection de cet appel à projets, composé d'adultes experts et d'élèves du CAVL, fera le choix des productions et du logo qui seront inclus dans le guide illustré de la charte de la laïcité et exploités durant la journée du 9 décembre.

Article 5 : Valorisation des travaux

Les productions parvenues au rectorat avant le 1 décembre 2015 seront exploitées sur le site académique ou sur des supports de communication relatifs à cette journée.

Le guide illustré de la charte de la laïcité, incluant l'ensemble des productions retenues, sera diffusé aux établissements scolaires publics et privés à la rentrée scolaire 2016.

Il sera de plus en téléchargement sur le site web académique.

L'ensemble des productions retenues sera disponible sur le site web académique dans le menu « Grands dossiers – Les valeurs de la république »

<http://ac-besancon.fr/spip.php?rubrique684> ou <http://goo.gl/mspDxi>

Article 6 : Droits d'auteur

Tous les élèves participant à cet appel à projets, ainsi que tous les élèves ou adultes figurant dans les productions (photos ou vidéos), devront faire parvenir à la cellule vie scolaire, en complément des productions et des fiches de synthèse, le formulaire de cession de droits d'auteur et de droit à l'image dûment rempli.

Les auteurs des productions retenues s'engagent à autoriser leur reproduction et leur diffusion dans les établissements scolaires francs-comtois et leur publication sur le site web de l'académie de Besançon.

En cas de contestation de la part d'un tiers, la responsabilité de l'Etat ne saurait être engagée.

Article 7 : Traitement des données personnelles

Loi du 6 janvier 1978 « informatique, fichiers et libertés ». Tous les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de retrait des données à caractère personnel qui les concernent et ce en écrivant à l'adresse suivante : « Rectorat de Besançon - Cellule Vie Scolaire – 10 rue de la Convention 25030 Besançon Cedex ».

Le traitement des données personnelles collectées à l'occasion de cet appel à projets a pour unique finalité d'organiser la sélection des productions qui seront retenues pour le guide illustré et publiées sur le site web de l'académie de Besançon. Toutes ces données seront détruites dans un délai de trois mois à compter de la date de diffusion du guide aux établissements scolaires.

Article 8 : Acceptation du règlement

L'inscription à cet appel à projets implique l'acceptation pleine et entière par les participants de ce règlement.

Le non-respect d'une des clauses du présent règlement entraînera l'annulation de la participation et l'annulation de la diffusion de la production.

Le rectorat de l'académie de Besançon se réserve la possibilité de modifier le présent règlement à tout moment.